

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2022

VISANT À REVIVIFIER LA REPRÉSENTATION POLITIQUE - (N° 555)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

M. Bazin

ARTICLE 4

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article 4 propose d'abroger les dispositions de l'article L. 126 du code électoral prévoyant l'organisation d'un scrutin uninominal majoritaire à deux tours pour les élections législatives.

Une telle proposition témoigne d'une méconnaissance profonde des attentes de nos concitoyens envers leurs élus.

Depuis plusieurs années, le Cevipof de Sciences Po publie, en partenariat avec la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol), la fondation Jean Jaurès, l'Institut des Hautes Études du Ministère de l'Intérieur (HEMI) ainsi que le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) un baromètre de la confiance politique. Or, il s'avère que les résultats de la dernière vague de cette enquête (juin 2022) sont particulièrement inquiétants pour l'avenir de notre démocratie.

En effet, près de 78% des Français affirment que les responsables politiques en général ne se préoccupent pas de ce qu'ils pensent. Plus encore, 74% d'entre eux souscrivent à l'idée que les responsables politiques sont déconnectés de la réalité et ne servent que leurs propres intérêts. Ainsi, le manque de proximité des élus avec leurs concitoyens semble donc être le principal moteur d'une défiance politique devenue majoritaire.

À l'inverse, 67% des Français disent avoir confiance dans le maire de leurs communes. Ce chiffre, qui est en progression, démontre que loin de rejeter nos institutions démocratiques en tant que telles, les Français les plébiscitent lorsqu'elles sont proches d'eux et à leur écoute.

Dès lors, la suppression des circonscriptions, c'est-à-dire de l'ancrage territorial des députés, loin de revivifier la représentation politique dans notre pays comme l'affirme cette proposition de loi, viendrait éloigner encore plus les Français de leurs élus. Une telle situation n'est en rien souhaitable. Parce que la confiance dans les élus, qui constitue un des fondements de notre démocratie représentative, ne peut être sacrifiée sur l'autel des calculs politiques de quelques appareils parisiens, cet amendement propose de supprimer cet article